

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2015
DU GARANT DU PROJET DE LIGNE NOUVELLE PROVENCE – COTE D'AZUR
Maître d'ouvrage : SNCF Réseau

La Commission nationale du débat public (CNDP) a examiné le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) à trois reprises.

Le 4 mars 2015, la CNDP a nommé M. Philippe Quévremont comme personnalité qualifiée chargée de veiller aux modalités d'information et de participation du public, en remplacement de M. Philippe Marzolf, alors que le projet entrait dans une nouvelle phase d'études préalables à l'ouverture de l'enquête publique pour les sections prioritaires.

Le 1er avril 2015, la CNDP a donné acte du rapport de SNCF-Réseau, maître d'ouvrage, concernant le bilan de la consultation sur les zones de passage préférentielles pour les tronçons Marseille-Toulon et Est Var-Nice (priorités 1 et 2) du projet. Elle a émis le souhait qu'à l'avenir le public soit mieux associé au processus d'élaboration du projet.

Le 2 septembre 2015, la CNDP, sollicitée par le maître d'ouvrage, a décidé après avoir délibéré qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat public, au sens de l'article R-121-7 du code de l'environnement, sur le projet LNPCA. Elle a par ailleurs recommandé au maître d'ouvrage de poursuivre, jusqu'au lancement de l'enquête publique, le processus de concertation mis en place sous l'égide du garant.

L'action du garant s'est inscrite dans la perspective ainsi définie par la CNDP et dans le cadre de la gouvernance précisée par la convention de financement des études préalables du projet, compte tenu, en particulier, de la charte de la concertation adoptée en 2011 sous l'égide du garant précédent. Il a ainsi participé aux réunions des instances suivantes :

- Collège des acteurs les 8 avril et 29 septembre 2015 ;
- Comité de pilotage du 21 mai 2015 ;
- Comité territorial des Alpes Maritimes (28 octobre 2015), des Bouches du Rhône (3 novembre 2015), et du Var (3 novembre 2015).
- Comité technique du 5 novembre 2015.

Les associations réunies en collège des acteurs le 8 avril 2015 ont été invitées par le maître d'ouvrage et par le garant à faire part de leurs contributions en vue de la concertation à venir en 2016 ; ces contributions ont été présentées en comité de pilotage le 21 mai 2015 ; le comité de pilotage a retenu le principe d'une concertation préalable à l'enquête publique, incluant des réunions publiques, selon des modalités restant à préciser au début de l'année 2016.

Pour mieux identifier les attentes du public en vue de la concertation à organiser par le maître d'ouvrage en 2016, le garant a rencontré 23 associations ou collectifs, à son initiative, à celle de la préfecture de région ou à celle des associations elles-mêmes. L'essentiel de ces rencontres est intervenu en octobre 2015.

Le garant a informé le maître d'ouvrage, les cofinanceurs et les services de la préfecture de région des attentes le plus souvent exprimées par ces associations, en particulier au cours du comité technique du 5 novembre 2015 ; ainsi :

- une insatisfaction s'est exprimée au regard de la concertation menée en 2011, principalement du fait de son interruption pour des raisons d'ordre public ; le caractère partiel de la phase d'information et de consultation de 2014 également été relevé ;
- de nombreuses associations souhaitent débattre en priorité, dans la concertation à venir, du fonctionnement et de l'amélioration possible (sans attendre même le projet de ligne nouvelle) des « trains du quotidien », vis-à-vis desquels ils manifestent une insatisfaction, y compris pour des lignes régionales hors du périmètre de la ligne nouvelle ;
- des associations, favorables ou défavorables au projet, demandent que les améliorations à attendre du projet de ligne nouvelle, en termes de service (temps de parcours, nombre de liaisons quotidiennes, etc.) et de robustesse d'exploitation

(capacité à faire face aux incidents, etc.) soient bien précisées au cours de la concertation à venir ;

- plusieurs associations, doutant de la capacité des pouvoirs publics à financer ce projet, souhaitent que les conditions de financement du projet fassent partie de la concertation à venir ;
- l'accueil de ce projet par les associations diffère sensiblement selon les départements ; l'attente porte plutôt sur les modalités du projet dans les Bouches du Rhône et les Alpes Maritimes, au regard des risques naturels, de l'insertion dans le tissu urbain ou du positionnement des nouvelles gares ;
- dans le département du Var les expressions d'opposition de la part d'associations ou de collectifs sont en revanche fréquentes, bien que la réalisation de la ligne nouvelle, classée en deuxième priorité, ne soit envisagée qu'après 2030. Les associations directement concernées par les parties de ce projet classées en priorité 2 soulignent en outre que ce délai ne devrait pas conduire à exclure cette partie du tracé de la concertation à venir en 2016.

La préparation de la phase de concertation à venir devrait se poursuivre au premier trimestre de l'année 2016 sous l'égide du comité de pilotage du projet.